



Réunion du 07 juin 2021

COURRIER

Association Sportive Algérienne du Chambon-Feugerolles : organisation de son tournoi d'été le samedi 19 juin dans la catégorie U7-U9 & le dimanche 20 juin dans la catégorie U11-U13. Rendre réponse avant le 9 juin 2021 par mail, dernier délai.

US FEURS : Mr Bernard Dignonnet démissionne de son poste de secrétaire général / référent arbitre, pour des raisons personnelles.

LAuRAFoot : information sur le FAFA « Emploi » saison 2021-2022.

FAFA - ouverture aux clubs via Footclubs « FAFA » dans le menu « Projet Club ».

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Elle porte sur la création d'équipements sportifs, la création d'emplois au sein des clubs et sur l'achat de moyens de transports pour vos équipes. Tous les clubs affiliés peuvent en bénéficier. N'hésitez plus. Afin de vous accompagner dans vos démarches nous vous proposons de découvrir l'ensemble des cahiers des charges.

Emploi – Soutien aux clubs amateurs créateurs d'emplois.

Équipement – Financement d'installations sportives.

Équipement – Financement de revêtements multisports extérieur, éclairé pour une installation de Futsal.

Équipement – Financement de terrains permanents de Beach Soccer.

Équipement – Financement de terrains de Foot5.

Transport – Financement de projets d'acquisition d'un véhicule.

Attention : FAFA « Emploi » saison 2021-2022 : création d'un outil FAFA. Les clubs devront saisir leurs dossiers via l'outil informatique qui sera accessible depuis Footclubs.

Etablissement d'un tutoriel par la FFF, qui sera mis à disposition des clubs et des districts.

INFORMATIONS AUX CLUBS SUR LE PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres de l'association et sur la manière dont ils veulent le faire, compte tenu de la situation actuelle de leur structure.

Il répond globalement à trois grandes questions :

- Qui sommes-nous ?

- Vers quoi voulons-nous aller ?

- Comment voulons-nous y aller ?

Pourquoi écrire son projet associatif ? Donner du sens à ses actions ; faire le point avoir une ligne directrice commune ; Présenter et communiquer.

Il est important de partager cette démarche avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les activités de l'association.

Description d'une fiche de poste :

La fiche de poste doit présenter une description des différentes caractéristiques d'un poste et de son environnement, à savoir : l'intitulé du poste, la position dans l'organigramme, l'environnement et les conditions de travail, (ex.: lieu de travail, rythme de travail, organisation, ...) l'accès au poste et les conditions d'engagements (ex.: salaire, type de contrat, ...), la description des missions et activités (fréquence et importance), les difficultés du poste, les relations avec les autres postes.

COUPE DE FRANCE

Les clubs départementaux doivent procéder à leur engagement en confirmant obligatoirement leur accord via Footclubs **avant le 15 juin 2021**.

Vérifiez ensuite que le statut pré-engagé n'apparaisse plus. Le statut « Engagé » doit s'afficher.

Pour les nouveaux clubs, vous devez vous inscrire via le menu ci-dessous :

Compétitions → engagement → saison 2021-2022 → afficher le centre de gestion : Fédération Française de Football

Date limite des engagements fixée au **15/06/2021 dernier délai**.